

avant sa mort, le Père Ignace de Paris, alors supérieur de la Mission, le vit revenir d'une grande demi-lieue,

trempé par la pluie et fangeux jusqu'à la ceinture. Il venait de poser des piquets, tracer des lignes et tendre les cordeaux pour faire un nouvel assèchement de terre, pendant même qu'il pleuvait à verse sur lui ¹.

Dans une autre relation, on voit le gouverneur sortir à cheval de son grossier manoir, bâti en poutres gigantesques, et remonter la vallée de Port-Royal, en parcourant les métairies naissantes, louant celui-ci, gourmandant celui-là, aiguillonnant tout le monde ².

Dans la forêt voisine, les employés du gouverneur trouvent aisément le bois nécessaire aux constructions; ils le jettent sans doute dans la rivière qui l'amène fidèlement à l'entrée du moulin à scie. Cette scierie a dû faire de bonne besogne, car, outre l'église, la maison des missionnaires, le manoir, le fort, la palissade et les demeures des colons, d'Aunay a fait construire cinq pinasses et chaloupes, et deux petits navires d'environ 70 tonneaux ³.

Comme on l'a vu plus haut, le manoir seigneurial est bâti avec une extrême simplicité. Les colons ne peuvent être plus difficiles que leur seigneur: leurs maisons, en poutres plus ou moins bien équarries, sont le plus souvent recouvertes en roseaux ou en écorces, plus rarement en bardeaux. Le luxe n'y règne point, mais on peut y braver le vent et le froid. La ménagère s'occupe des travaux domestiques, les enfants vont à l'école, car Port-Royal, aussi bien que Québec, possède un séminaire pour les garçons et un autre pour les filles.

La paix règne depuis plusieurs années. Les trop longues rivalités du seigneur d'Aunay et de Charles de Latour ont pris fin. Le gouverneur, fier guerrier, est craint et respecté des Anglais

1 — Relation du Père Ignace, 6 août 1653. Coll. de Mss.

2 — Relation du 28 juillet 1653, citée par Rameau.

3 — Certificat de Michel Boudrot (1687), Rameau: *Une colonie féodale*.

qui o
et la
et av
parti
pas p
l'anc
d'une
la dé
cun,
sur la

D'
color
plutô
enve
un p
que l
invra
mêm
avait
à la
chré
moir
l'offi

Il
ment
trinc
jours
les l
indie
sans
nes r

L'h
bonne